

# Signature du Contrat Local de Santé de Romilly sur Seine 2019-2023

3 septembre 2019

Dossier de presse

# Sommaire

---

<b>Communiqué de presse</b> .....	<b>3</b>
<b>Propos préliminaires</b> .....	<b>4</b>
<b>Une gouvernance animée, des partenaires impliqués</b> .....	<b>4</b>
<b>Les enjeux identifiés</b> .....	<b>5</b>
<b>Les axes stratégiques</b> .....	<b>5</b>
AXE 1 – Enrichir l’offre médicale.....	5
AXE 2 – Romilly Sur Seine, ville active en faveur des bons comportements en santé .....	5
AXE 3 – Faciliter la vie des aidants.....	6
AXE 4 – Romilly Sur Seine, territoire d’innovation en santé .....	6

## Contacts presse

ARS : Laura PHILIS  
Chargée des relations presse  
[ars-grandest-presse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-presse@ars.sante.fr)

Ville de Romilly-sur-Seine :  
Emmanuelle VECCHIO  
Chargée de communication  
[vecchio@mairie-romilly-sur-seine.fr](mailto:vecchio@mairie-romilly-sur-seine.fr)

# Communiqué de presse

**Eric VUILLEMIN, Maire de la ville de Romilly-sur-Seine, Christophe LANNELONGUE, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, Thierry MOSIMANN, Préfet de l'Aube, ainsi que l'ensemble des partenaires ont signé ce jour le Contrat Local de Santé de Romilly-sur-Seine 2019-2023.**

**Le Contrat Local de Santé (CLS) est un outil introduit dans la Loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires de 2009. Il est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations.**

La ville de Romilly-sur-Seine est la première collectivité du département de l'Aube à s'engager dans la démarche d'un CLS avec une première signature réalisée le 17 février 2015.

Aujourd'hui, le mardi 3 septembre 2019, la ville de Romilly-sur-Seine renouvelle son engagement en matière de santé pour la population de son territoire en signant le CLS 2019-2023. Piloté par la ville de Romilly-sur-Seine et l'ARS Grand Est, cet outil a pour ambition d'améliorer la santé et le bien-être de la population de tout un territoire et de proposer des parcours de santé cohérents et adaptés à chacun, tout en rapprochant les secteurs du soin, de la promotion et prévention en santé, de l'accompagnement médico-social et de la santé environnementale.

Ce nouveau CLS engage ainsi 9 acteurs signataires :

- La ville de Romilly-sur-Seine ;
- L'ARS Grand Est ;
- La Préfecture de l'Aube ;
- L'Education Nationale ;
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Aube ;
- Les Hôpitaux Champagne Sud, et plus particulièrement le Groupement Hospitalier Aube – Marne ;
- Le Conseil de l'Ordre des Médecins ;
- Le Département de l'Aube ;
- La Région Grand Est.

Grâce au bilan des actions du premier CLS signé le 17 février 2015 ainsi que du diagnostic territorial de santé, le Contrat Local de Santé 2ème génération, pour la période 2019 – 2023 a pour objectif principal de proposer des parcours de santé plus cohérents et mieux adaptés à l'échelon local.

Les enjeux identifiés sont de réduire les inégalités territoriales et sociales de santé, renforcer la démographie médicale, prévenir et promouvoir la santé vers les publics les plus fragiles, accompagner les aidants, et développer l'innovation en santé.

Ce CLS identifie ainsi les priorités pour la santé dans un programme de 22 actions réparties en 4 axes :

1. Enrichir l'offre médicale ;
2. Romilly-sur-Seine : Ville active en faveur des comportements en santé ;
3. Faciliter la vie des aidants ;

#### 4. L'innovation en santé.

## Propos préliminaires

L'article L.1434-17 du Code de la Santé Publique précise que « la mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'Agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social. »

Les contrats locaux de santé (CLS) participent à la construction des dynamiques territoriales de santé. Outil souple et modulable, le CLS permet la rencontre du projet porté par l'ARS et des politiques des collectivités territoriales pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations.

## Une gouvernance animée, des partenaires impliqués

Afin de répondre aux enjeux de santé sur le territoire de Romilly sur Seine, l'ensemble des signataires a souhaité s'inscrire dans les travaux de préparation de ce CLS, présents pour matérialiser leur engagement :

- la ville de Romilly sur Seine
- l'Agence Régionale de Santé Grand Est
- la Préfecture de l'Aube
- l'Education Nationale
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Aube
- les Hôpitaux Champagne Sud et plus particulièrement le GHAM
- le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins
- le Département de l'Aube
- la Région Grand Est

A travers ce CLS, les signataires se sont impliqués dans la gouvernance animée et installée depuis 2018 : Comité de Pilotage (COFIL) et Comité Technique (COTECH) avec une vingtaine de membres présents, groupes de travail thématiques avec 50 partenaires mobilisés.

Les signataires sont parties prenantes dans l'élaboration et le développement d'actions et les moyens à mettre à disposition. Certains sont pilotes d'actions : Département, HCS, Education Nationale.

Leur implication permet de renforcer les partenariats, d'en développer de nouveaux afin de consolider la dynamique territoriale locale.

Le CLS constitue par ailleurs une opportunité pour une meilleure articulation avec les politiques de l'Etat, la politique santé de la ville de Romilly et des partenaires dans des logiques de cohérence, de coordination et de décloisonnement.

# Les enjeux identifiés

Les principaux enjeux identifiés sur le territoire de Romilly sur Seine sont les suivants :

- Réduire des inégalités territoriales et sociales de santé
- Renforcer de la démographie médicale
- Prévenir et promouvoir la santé vers les publics les plus fragiles
- Accompagner les aidants
- Développer l'innovation en santé.

## Les axes stratégiques

### **AXE 1 – Enrichir l'offre médicale**

« Enrichir l'offre médicale » constitue un enjeu majeur et est identifié comme l'axe premier du CLS.

Les objectifs consistent donc à améliorer la lisibilité et la visibilité de l'offre médicale existante pour les professionnels du territoire et la population, de renforcer l'attractivité du territoire en faveur des professionnels de santé, de coordonner les acteurs des différents champs.

**Action phare «une coordination renforcée du maillage territorial » : une étude de faisabilité pour évaluer la pertinence d'un dispositif Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) sera engagée.**

### **AXE 2 – Romilly Sur Seine, ville active en faveur des bons comportements en santé**

L'enjeu en matière de prévention est de prendre en compte l'ensemble des facteurs de risque, qu'ils soient liés au mode de vie, à l'alimentation, aux pollutions environnementales, aux conditions sociales mais également de considérer les facteurs intrinsèques aux individus. Une attention particulière est donc portée aux actions de promotion et de prévention conduites par les acteurs, notamment vers les publics les plus fragiles.

Les objectifs des actions consistent donc à améliorer la coordination des acteurs du territoire, d'améliorer la qualité de l'air, de renforcer les connaissances et compétences de la population en matière de santé, de renforcer le lien social et de rendre effective l'accessibilité financière et géographique aux offres liées à la santé et aux loisirs.

### **Action phare «Sensibilisation et valorisation des données sur la qualité de l'air via la communication de Romilly sur Seine / Action de lutte contre les espèces allergisantes » :**

Par cette action, les partenaires s'engagent à améliorer les compétences des professionnels de santé, du grand public et de certains acteurs sur les risques liés à l'environnement plus particulièrement sur la qualité de l'air intérieur et extérieur et sur l'ambroisie dont la présence a été déclarée en 2018 à quelques kilomètres de Romilly sur Seine.

Il s'agit alors de diffuser des bulletins pollens et ambroisie, de mettre en place un réseau Pollin'air, de sensibiliser des acteurs référents locaux, d'organiser une conférence « Respirer, est-ce bon pour la santé ? », de proposer une formation au repérage de l'ambroisie en direction des agents de la collectivité.

### **AXE 3 – Faciliter la vie des aidants**

Une attention particulière est portée aux aidants. Plus de 30 % de la population de la ville est âgée de plus de 65 ans, dont 12.7% de plus de 75 ans. Les courbes représentant l'évolution de la population suivent les tendances du département, de la Région et du niveau national. Cependant depuis les années 1980, l'écart est plus significatif pour la part des 60/74ans et des plus de 75ans. La prise en charge de ce public revêt donc une importance, l'accent est mis sur l'accompagnement des aidants.

Les objectifs identifiés visent à une meilleure lisibilité de l'offre existante à destination des aidants, à accompagner à l'utilisation de l'offre.

### **Action phare «Accueil et accompagnement des aidants » :**

Face aux défis du grand âge, la famille, les aidants se trouvent souvent confrontés à la nécessité d'une prise en charge, qu'ils n'avaient ni prévue, ni anticipée. Dans ce contexte, l'accompagnement de la personne aidante revêt une importance primordiale qui va déterminer la qualité, le niveau de prise en charge de l'aîné, pour dire parfois son devenir, son espérance à vivre, longtemps et en toute dignité.

C'est pourquoi, il est indispensable d'apporter à l'aidant une information locale, de qualité, appropriée et un accueil à la mesure de ses attentes et de ce défi.

Ainsi, cette action propose la mise en place d'un lieu unique d'accueil, d'information, d'orientation pour les aidants, en articulation avec les acteurs existants.

### **AXE 4 – Romilly Sur Seine, territoire d'innovation en santé**

Dans le domaine de la santé, l'Aube confirme actuellement son dynamisme et son esprit d'innovation. C'est surtout dans le domaine de l'innovation en santé que les avancées sont très visibles notamment avec l'expérimentation nationale de la démarche de responsabilité populationnelle art 51 (51RP) conduites par le centre hospitalier de Troyes et la Fédération hospitalière de France.

Par ailleurs, le développement de la télémédecine constitue un important vecteur d'amélioration de l'accès aux soins, en particulier dans les zones fragiles et permet une prise en charge au plus près du lieu de vie des patients. Elle donne aux professionnels de santé une capacité d'agir mieux, au plus vite et/ou plus tôt. Sur le département de l'Aube, une véritable dynamique de territoire concernant le déploiement de la télémédecine s'est mise en place.

Pour le territoire de Romilly sur Seine, le choix s'est porté sur le développement de l'innovation technologique et numérique ainsi que l'innovation organisationnelle et comportementale.

**Action phare «Responsabilité populationnelle auprès des personnes atteintes de BPCO et de public en situation de précarité » :**

Les constats suivants confirment la pertinence d'actions à mener selon les méthodes de responsabilité populationnelle à destination des personnes atteintes de BPCO et des personnes en situation de précarité :

Pourquoi choisir la BPCO ? Maladie chronique, potentiellement grave avec altération de la qualité de vie des patients, associée ou compliquant d'autres pathologies, qui aggravent le pronostic.

Combien sont concernés ? La BPCO est un « tueur silencieux » :

Méconnue, insidieuse, généralement découverte trop tardivement. Probablement plus de 3,5 millions de personnes, soit 6 à 8 % de la population adulte Française, est touchée par la BPCO (jusqu'à 10% dans certaines études) => 18000 à 30000 personnes pour le GHT, 3 % des décès en France. En 2030, la BPCO sera en France la 4ème cause de mortalité.

Par la démarche de Responsabilité Populationnelle, seront élaborés et mis en place des programmes clinique partagés, des actions de prévention grand public, jeunes adultes et jeunes exposés seront proposées et un bus BPCO sera équipé pour développer le dépistage.

